

La lutte contre les PPP de l'eau

Une entreprise pourrait avoir l'intention de privatiser les services d'eau dans votre collectivité. Des emplois peuvent disparaître et la qualité de l'eau peut diminuer. Votre section locale est-elle prête à défendre l'eau publique ? Les membres du SCFP ont le devoir d'endiguer la vague des PPP (partenariats public-privé) de l'eau.

Qu'est-ce qu'un PPP de l'eau ?

C'est un contrat entre une société privée et un gouvernement municipal qui devient une source de profit pour l'entreprise privée à qui est confié le contrôle de l'eau publique.

Les PPP de l'eau retirent aux gouvernements municipaux la gestion et l'exploitation des services d'eau. Le gouvernement de votre ville ou municipalité signe un contrat qui accorde à une société privée le droit de financer et d'entretenir

l'infrastructure de l'eau (comme les usines d'épuration des eaux) et la durée de ce type de contrat peut être de 30 ans ou plus.

Pourquoi ce type de partenariat est-il inacceptable ?

Les contrats signés dans le cadre de PPP de l'eau obligent les villes à verser des paiements élevés au partenaire privé du PPP. L'argent vient des « fonds publics » et la facture est plus élevée que si c'est la ville qui finance, fournit et gère les services d'eau.

Lorsque des entreprises privées prennent le contrôle d'un service public comme l'eau, le but ultime n'est plus de répondre aux besoins de la collectivité, mais bien d'assurer un profit aux actionnaires de la société. Voici ce qui arrive souvent avec les PPP.

Manque de transparence	Une entreprise veut protéger ses « secrets commerciaux », ce qui peut empêcher la population de savoir comment l'argent public est dépensé. Les règles du secret commercial rendent difficile la publication de l'information sur les contrats et leur négociation.
Hausse des coûts	L'argent qui aurait dû servir au traitement de l'eau de la collectivité peut se retrouver dans les poches d'avocats et de conseillers grassement payés et dans les coffres d'entreprises à but lucratif. Pour l'infrastructure, le public paie plus cher parce que l'intérêt sur les prêts accordés au secteur privé est plus élevé que celui qui est offert au secteur public.

Perte de contrôle	Le contrôle public est menacé parce que les entreprises commerciales considèrent les normes publiques d'honnêteté (transparence) comme un obstacle aux « affaires ». Certains conseillers municipaux se sont vu refuser l'accès à l'information sur le financement et l'exploitation d'installations d'eau publiques.
Diminution de la qualité des services	Comme dans le cas de la sous-traitance, pour fournir des services à moindre coût, les PPP paient moins leurs travailleurs, offrent moins d'avantages sociaux et d'emplois permanents et réduisent les mesures de santé et de sécurité. Le roulement de personnel élevé et le nombre réduit de personnes au travail entraînent une baisse de la qualité des services et une hausse des risques pour la collectivité.
Règles commerciales	Les pactes internationaux (comme l'Accord de libre-échange nord-américain) accordent aux entreprises le droit de poursuivre des gouvernements si une mesure publique a pour effet de limiter leurs profits. La privatisation des services d'eau locaux nuit à la démocratie. Un gouvernement municipal qui conclut une entente avec une entreprise privée pour la gestion de l'eau pourrait se retrouver en contravention des règles de l'ALÉNA s'il décidait de reprendre le contrôle et la propriété de l'eau.

Comment savons-nous que tout cela est vrai ?

Nous l'avons constaté à plusieurs reprises. Hamilton en Ontario, Halifax en Nouvelle-Écosse, Moncton au Nouveau-Brunswick, Vancouver et Nanaimo en Colombie-Britannique, ne sont que quelques-unes des municipalités qui ont assez goûté aux PPP (certaines plus que d'autres) pour savoir qu'ils sont désastreux pour leurs collectivités.

La liste des villes canadiennes et américaines où des PPP ont été conclus et ont échoué est longue. Visitez www.scfp.ca/privatization/water et <http://www.citizen.org/documents/waves.pdf> pour en savoir plus.

Pourquoi les gouvernements sont-ils quand même intéressés ?

1. Les budgets serrés, les paiements de transfert réduits et la responsabilité d'un plus grand nombre de services obligent de nombreuses municipalités à chercher d'autres moyens de financer les services d'eau. Autrefois, elles auraient emprunté de l'argent à de faibles taux d'intérêt pour renouveler l'infrastructure d'aqueduc et d'égout ou les services d'eau. Aujourd'hui, les élus municipaux veulent éviter de montrer des dettes, quelles qu'elles soient, sur leurs états financiers annuels.

2. Avec les PPP, les municipalités peuvent acheter maintenant et payer plus tard, ce qui permet aux élus de ne montrer que les redevances annuelles et non le coût total d'un projet. Mais les PPP refilent les coûts gonflés des nouveaux investissements aux futures générations, au lieu de dévoiler leur valeur réelle maintenant. Partout, les vérificateurs et les comptables publics ont fustigé les pratiques comptables douteuses des PPP.
3. Le transfert du risque est censé être l'un des « avantages » des PPP. Une société privée qui offre des services d'eau devrait normalement assumer les risques – mais ce n'est pas ce qui se produit. Dans les faits, les gouvernements demeurent responsables d'offrir des services publics comme l'eau et de gérer les risques. Le transfert du risque est un gros mensonge. Si un projet s'avère trop risqué, les sociétés en PPP minimiseront leurs pertes et fermeront boutique, ou exigeront d'importants frais de transfert de risque, qui peuvent atteindre 25 pour cent du coût total du projet.

Quelle est la solution ?

Le financement public est la façon la plus efficace d'assumer les coûts d'infrastructure parce que ce sont les gouvernements qui peuvent obtenir les taux d'intérêt les plus faibles pour emprunter de l'argent.

- Les municipalités et d'autres gouvernements peuvent émettre des obligations exemptes d'impôts pour obtenir l'argent destiné aux projets d'infrastructure.
- Les caisses de retraite sont aussi une bonne façon de financer l'infrastructure publique.

Que peut faire votre section locale du SCFP ?

- Communiquez avec votre conseiller syndical du SCFP pour lui faire savoir ce qui se passe dans votre municipalité. Si vous pensez qu'un PPP est possible, nous avons des ressources pour vous aider à passer à l'action.
- Organisez une réunion de votre section locale pour discuter des enjeux, par exemple de perte d'emplois. Si vous ne luttez pas contre les PPP, qui le fera ?
- S'il y a un bureau local du Conseil des Canadiens près de chez vous, invitez ses représentants à participer à votre campagne. Trouvez d'autres personnes qui s'intéressent à l'eau dans votre communauté. Invitez les gens à agir.
- Lorsque vous aurez réuni un groupe de personnes engagées, vous pourrez créer un comité Eaux aguets, qui fera savoir au conseil municipal que des citoyens éveillés sont au courant des lacunes des PPP de l'eau.
- Sensibilisez le public et suscitez son appui. Écrivez des lettres à la rédaction des journaux, organisez des assemblées communautaires et des discussions en panel. Faites circuler une pétition destinée au conseil municipal. Proposez de présenter un exposé au conseil.
- Appelez la ville pour savoir si une « demande de propositions » a été émise et demandez-en une copie et tout autre renseignement dont vous aurez besoin.

- Communiquez avec des conseillers municipaux alliés pour obtenir plus de renseignements. Rencontrez-les ou invitez-les à votre prochaine assemblée.

Allez sur **www.scfp.ca/worldwaterday/** pour en savoir plus et connaître d'autres ressources.

cc*sepb491/mars 2006

